

Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 mai 2016 de M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Simon Gaberell, Albane Schlechten, Marie-Pierre Theubet, Grégoire Carasso et Tobias Schnebli: «Pour un ou une maire de nuit à Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal:

- conscient de la nécessité de concilier tous les besoins liés à la nuit: repos, sorties, événements culturels, cohésion sociale, médiation, divertissements, travail et mobilité;
- signalant que plusieurs villes connaissent déjà des «maires de nuit» ou «adjoints à la nuit»: Amsterdam, Zurich, Paris, Nantes;
- saluant le rôle économique, social et touristique de la vie nocturne;
- considérant que les lieux nocturnes accessibles à l'ensemble de la population deviennent de plus en plus rares;
- regrettant que les acteurs du monde de la nuit ne soient pas encouragés dans leurs démarches pour dynamiser la ville;
- soulignant la complexité croissante du cadre réglementaire;
- rappelant les besoins exprimés par les citoyen-ne-s d'une meilleure offre nocturne, plus accessible et de qualité, tels que montrés par les deux enquêtes «Voyage au bout de la nuit» (2010) et «Genève explore sa nuit» (2013) commandées par la Ville de Genève,

demande au Conseil administratif:

- de favoriser la mise en place d'une coordination administrative de la nuit afin de faciliter les échanges et les réflexions entre les différent-e-s utilisateurs et utilisatrices de la Nuit: les habitants, les producteurs, les établissements publics, les associations ainsi que les administrations communales et cantonales, sans subvention ni création de poste;
- d'étudier dans quelle mesure cette coordination de la nuit pourrait intégrer un-e représentant-e des acteurs de la vie nocturne (établissements et promoteurs de la Nuit).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite aux démarches entreprises par la Ville de Genève dès 2010 sur la politique culturelle nocturne, la Ville a toujours souhaité inscrire ses engagements dans le cadre d'une vision globale et concertée de la vie nocturne avec le Canton.

La Ville de Genève a en effet un rôle primordial à jouer en matière de définition d'une véritable politique de la nuit.

Tandis que les manifestants envahissaient les rues pour protester contre la fermeture du Moa ou soutenir l'Usine dans sa grève, la Ville délivrait les résultats de l'étude «Voyage au bout de la nuit» en 2010.

Puis, en mars 2011, elle a lancé les états généraux de la nuit (EGN) qui ont surtout favorisé l'émergence du thème de la nuit dans l'agenda politique, déconsidéré jusqu'alors en regard d'autres activités socio-économiques courantes.

La nuit ne peut en effet plus simplement être considérée comme une prolongation du jour, elle est une entité propre de la vie urbaine contemporaine, avec ses richesses, ses particularités, ses besoins et ses nuisances. Ainsi les problématiques de la nuit doivent-elles être traitées pour ce qu'elles sont avec des moyens spécifiques.

Le Grand Conseil de la nuit est alors créé en mai 2011 à l'issue des EGN, regroupant des professionnel-le-s de la vie nocturne et se donnant pour mission de problématiser, défendre la valeur et la diversité de la vie nocturne à Genève afin de proposer des solutions concrètes dans ce sens.

Ces premières démarches ont permis de porter un accent particulier sur les lieux festifs à vocation culturelle. Bien que la question de la pénurie de lieux de vie nocturne, accessibles à toutes et tous, et adaptés également aux plus jeunes, soit centrale, le débat est bien plus large, incluant les questions de nuisances, d'incivilités, de prévention et de santé, de sécurité, d'emploi, de politique de la jeunesse, d'offre culturelle, de loisirs, d'aménagement du territoire, d'urbanisme ou encore de mobilité.

Ainsi la Ville a-t-elle souhaité développer une politique de la nuit transversale et concertée avec les autres collectivités publiques genevoises. C'est pourquoi, dans le but de partager des référentiels d'analyse communs pour appréhender cette complexité et coordonner les différentes politiques publiques communales et cantonales, la Ville a organisé en septembre 2013 une traversée nocturne: «Genève explore sa nuit».

Suite à cette initiative qui a démontré la diversité des acteurs-trices de la nuit, des pistes d'actions ont été adoptées en juin 2014 par le Conseil administratif dans les domaines de la médiation-prévention-sécurité-sensibilisation (projets pilotes), dans celui de l'offre de sorties pour les jeunes (améliorer les loisirs en début de soirée pour les jeunes de 14 à 18 ans), dans celui de la mobilité (financement complémentaire pour une nouvelle desserte Noctambus entre les principaux quartiers), dans celui de l'urbanisme et aménagement (élaborer un modèle de contrat de confiance pour diversifier les lieux nocturnes accessibles, notamment

au PAV), dans celui de la promotion et tourisme (soutenir Genève Tourisme dans toute démarche pour promouvoir l'offre culturelle nocturne), et enfin dans la gouvernance des enjeux de la nuit (participer à la Plateforme de la nuit prévue par le Département cantonal de la sécurité et de l'économie en intégrant les services culturels, sociaux, sportifs pour avoir une vision plus large de la politique de la nuit. Mettre sur pied des pactes de la nuit et un livre blanc de la nuit).

A ce jour, la Ville de Genève a pu mener les projets suivants:

Améliorer l'offre de sortie des 14-18 ans: le Conseil administratif a mis à disposition depuis 2016 la salle des Terreaux-du-Temple du «Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée» comme première réponse pour améliorer l'offre nocturne accessible au public des 16-20/25 ans. Puis, dès l'automne 2021, la salle pluridisciplinaire de l'écoquartier Jonction dénommée le Groove est confiée au consortium Carré-Vert composé du «Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée» et de l'Association pour la promotion de la culture et l'animation musicale (APCAM). Le consortium Carré-Vert prévoit une offre destinée en priorité à la jeunesse (15-25 ans) et principalement des activités en soirée avec un ancrage sur le quartier. La Ville de Genève œuvre ainsi au maintien des structures actives dans le paysage nocturne genevois dans la mesure où l'APCAM a été à l'origine de la pérennisation d'une salle de concerts dédiée à la culture reggae/sound-system lors de la rénovation de l'ancien squat du Goulet, le Corner 25 qui a dû fermer récemment mais qui, à l'instar de la Cave 12, était reconnu sur la scène internationale pour sa programmation.

Mobilité: financement complémentaire accordé par la Ville de Genève pour une nouvelle desserte Noctambus entre les principaux quartiers, permettant ainsi de proposer une solution alternative aux personnes qui n'avaient pas la possibilité de se déplacer vers des clubs à la fermeture des bars. La direction de Noctambus avait donc changé le tracé de la ligne (Eaux-Vives/La Plaine) en la faisant partir de Carouge afin de desservir un maximum d'établissements. Le coût total de cette modification de ligne a été de 56 000 francs cofinancé entre les communes, dont la Ville de Genève, et les établissements nocturnes privés.

Elaborer un modèle de contrat de confiance: malgré les démarches réalisées en 2014 de manière concertée entre la Ville et le Canton auprès des régies immobilières genevoises, aucune proposition n'a pu être concrétisée dans le quartier du PAV. Malheureusement, les propriétaires et régisseurs qui maîtrisent les nombreux locaux vides à vocation commerciale n'entrent pas en matière.

Soutenir Genève Tourisme dans la promotion de l'offre culturelle nocturne: la Ville a organisé en novembre 2014 les premières journées de l'économie créative et culturelle (ECC), suivies en 2017 d'une étude consacrée au «Poids de l'économie créative et culturelle à Genève: analyse quantitative des effets directs» qui a

permis d'établir que l'ECC représente 9,5% du PIB cantonal à Genève. Par ailleurs, depuis l'été 2019, la Ville de Genève a dû mettre sur pied des animations estivales en complétant l'offre avec trois lieux supplémentaires au bord de l'eau (quai du Mont-Blanc, quai du Général-Guisan et quai du Rhône) en sus de l'Escale et de la Canopée au quai Gustave-Ador dont la programmation musicale a été confiée au «Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée».

Projets pilotes

Le Service culturel (SEC) a soutenu le Grand Conseil de la nuit (GCN) en 2017, 2018 et 2019 pour la Journée portes ouvertes des clubs à Genève. Cet événement européen, auquel près de 100 salles de concerts, clubs, lieux culturels participent chaque année en Suisse, promeut les échanges et rencontres entre les acteurs-trices de la vie nocturne, les habitant-e-s, les politicien-ne-s et les noctambules. A Genève, le programme proposé consistait en des visites guidées, des présentations autour des professions de la nuit et des tables rondes thématiques.

Par ailleurs, le SEC soutient nombre d'acteurs-trices culturel-le-s et de manifestations qui participent à l'offre culturelle nocturne (par exemple Antigél, La Bâtie, le GIFF, Black Movie) tout au long de l'année avec des lieux éphémères nocturnes très prisés par la population (et pas uniquement par les festivaliers). Par les relations étroites que le SEC entretient avec les acteurs-trices de la nuit, ce service joue un rôle fondamental dans la politique de la nuit.

Enfin, l'Agenda 21 a soutenu en 2018 et 2019 les activités du label *We can dance it*, qui promeut l'égalité dans le milieu de la nuit et vise, par des actions de communication et de sensibilisation, à rendre la vie nocturne accessible et agréable. L'Agenda 21 a soutenu la première phase des formations proposées par cette association, qui travaille dans l'optique que l'ensemble des acteurs-trices puissent évoluer dans des espaces qui offrent sécurité et bien-être à toutes et tous.

En revanche, sur le plan de la gouvernance, malgré plusieurs tentatives menées par écrit en juin 2014 auprès du conseiller d'Etat alors en charge du Département de la sécurité et de l'économie d'abord, puis en juillet 2017 auprès de la conseillère d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, et enfin en juin 2020 auprès du conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, le Canton n'a jamais donné suite à la demande de créer une plateforme de la nuit intégrant les services cantonaux et communaux ainsi que les acteurs-trices de la nuit.

L'objectif de cette demande est de travailler avec tous les acteurs concernés, publics et privés, sur la base d'expériences de terrain. Genève peut être à la fois une ville festive et vivante, tout en protégeant la qualité de vie de ses habitant-e-s. La Ville a eu ainsi pour objectif de contribuer à la mise en place d'une véritable

gouvernance de la nuit et d’aboutir à une articulation claire des responsabilités communales et cantonales aussi bien au niveau stratégique qu’au niveau opérationnel (exploitants, médiateurs, polices cantonale et municipales, etc.).

Le Canton a répondu par un courrier du 11 avril 2018 qu’il considère que la vie nocturne concerne de multiples politiques publiques et qu’il partage le souci de la transversalité pour les coordonner de manière cohérente. Il fait référence à l’élaboration de la stratégie de la vie nocturne culturelle et festive et à la fiche A21 du plan directeur cantonal créée en 2017 et pour laquelle la Ville de Genève a été associée. Même si le Conseil d’Etat est d’accord que la nuit est une thématique en soi dont les aspects culturels n’en sont qu’un aspect, il considère que ces derniers sont suffisamment forts pour constituer la porte d’entrée. C’est pourquoi le Conseil d’Etat a confié le pilotage à l’Office cantonal de la culture et du sport afin de profiter de l’existence de la Plateforme de concertation pour des lieux culturels qui réunit les services de la culture et de l’urbanisme du Canton, les services de la culture, de l’urbanisme et de la jeunesse de la Ville de Genève, ainsi que des représentant-e-s de l’Association des communes genevoises (ACG), et des acteurs-trices culturel-le-s (RAAC, puis dès 2017 Culture lutte, le Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, le Grand Conseil de la nuit, la Coopérative ressources urbaines notamment). Par ailleurs le Canton a constitué un groupe interdépartemental comprenant des représentants de la politique culturelle, de l’aménagement du territoire, de l’Etat propriétaire, du bruit, du commerce et, au besoin, d’autres thématiques concernées comme la police du feu ou l’environnement.

Or, d’une part, la Plateforme de concertation pour des lieux culturels, créée par le Canton en 2009 suite aux forums organisés par le RAAC, ne s’est plus réunie au niveau technique depuis septembre 2019 et au niveau politique avec les magistrat-e-s en charge des politiques concernées (culture et aménagement dans un premier temps, puis culture et sécurité selon décision du Conseil administratif du 15 novembre 2017) depuis mars 2015.

D’autre part, dans le contexte de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l’hébergement et le divertissement (LRDBHD) adoptée en mars 2015 par le Grand Conseil, la Ville de Genève a dû jouer un rôle prépondérant pour que les acteurs-trices culturel-le-s, et dont certains actif-ve-s dans la vie nocturne, réunis au sein de la Plateforme d’échanges LRDBHD soient entendus. Ainsi la Ville de Genève a soutenu la démarche très volontaire de la Plateforme et du Grand Conseil de la Nuit, et c’est ainsi que le Conseil d’Etat a été amené à modifier en octobre 2016 le règlement RRDBHD afin d’alléger les exigences administratives pour les buvettes en lien avec des activités culturelles. La Ville a suivi de manière proactive les demandes d’autorisation concernant les lieux culturels présents sur son territoire. Ainsi les départements de la sécurité et des sports (DSSP) et de la culture et de la transition numérique (DCTN) ont-ils pu proposer des

solutions les mois suivant l'entrée en vigueur de ce règlement en lien avec les échanges constructifs avec le Service cantonal de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN). Doté de nouvelles compétences dans le cadre de cette loi, le Service de l'espace public (SEP) continue aujourd'hui d'informer, d'accompagner dans leurs démarches et d'autoriser les administré-e-s souhaitant réaliser des événements de divertissements publics en Ville de Genève. Une grande partie des événements autorisés constitue une offre de sorties nocturnes, qui répond aux besoins de la population et des visiteurs de passage.

Plus récemment aussi, dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a particulièrement fragilisé les acteurs-trices de la vie nocturne. En effet, après avoir dû fermer leurs établissements le 16 mars 2020, les exploitants des discothèques, salles de danse et boîtes de nuit ont pu rouvrir entre le 6 juin et le 30 juillet 2020 pour devoir fermer à nouveau dès le 31 juillet 2020 et ce jusqu'au 25 juin 2021. Les tenanciers des bars ont dû fermer dès le 23 décembre 2020 pour rouvrir dès le 19 avril en extérieur, puis dès le 31 mai 2021 en intérieur. Le Service culturel (SEC) de la Ville a soutenu par une aide ponctuelle le Grand Conseil de la Nuit (GCN) en lien avec la proposition PR-1447 votée par le Conseil municipal en 2021.

En septembre 2020, le Conseil administratif a transmis au Conseil d'Etat la résolution R-269 adoptée le 8 septembre par le Conseil municipal et visant à soutenir l'appel des actrices et acteurs de la vie nocturne qui se sont vu notifier des obligations de fermeture depuis le 31 juillet 2020 et n'ont pas eu la possibilité d'organiser des événements jusqu'au 15 novembre 2020. Le Conseil administratif a ainsi rappelé son soutien à ce secteur et a accueilli favorablement l'annonce faite par le Conseil d'Etat du protocole d'accord intervenu le 23 septembre avec la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG), le Grand Conseil de la nuit (GCN) et le Syndicat Culture nocturne (SCN) ainsi que du dépôt de la loi (PL 12783) auprès du Grand Conseil, loi qui a été votée et qui concerne une indemnisation pour 2020. Il a été rappelé par ailleurs que la Ville de Genève souhaite une meilleure coordination au niveau de la politique de la nuit entre les autorités cantonales, communales et les acteurs culturels et économiques concernés ainsi qu'elle a eu l'occasion d'en informer le conseiller d'Etat chargé du Département de la sécurité, de l'emploi et de l'économie en juin de la même année 2020 suite à une séance tenue le 27 mai au cours de laquelle il a été annoncé qu'un bilan est en cours d'élaboration sur la LRDBHD.

Enfin, les situations vécues avec des nuisances qui ont défrayé la chronique depuis plusieurs mois sur la plaine de Plainpalais, où de grandes soirées festives musicales réunissant un nombre conséquent d'individus de manière concentrée, parfois avec DJ et débit de boissons, sont organisées en particulier durant les week-ends par des jeunes sans aucun respect des conditions sanitaires fixées par

le Canton dans le cadre du Covid-19 (difficulté à mettre en place des mesures de prévention et de réduction des risques lors des fêtes «sauvages», ainsi que constat de vente d'alcool aux mineurs ou après 21h dans les nombreux kiosques 24h/24), démontrent la nécessité de mettre en place une coordination entre le Canton, la Ville de Genève, les autres villes et communes, les acteurs-trices de la nuit qu'ils soient commerciaux ou alternatifs, et les professionnels du domaine de la prévention et réduction des risques également, afin de mettre en place une véritable politique publique de la nuit à Genève. La révision prévue de la LRDBHD pourrait représenter une opportunité d'avancer dans ce sens.

La présente motion va dans ce sens et permet au Conseil administratif de solliciter à nouveau le Conseil d'Etat.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan